

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 06.074

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 juin 2006

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2006

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU
M. MOST représenté par M. LE GUEUT
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS -EXCUSES : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Instauration d'un stationnement payant hors voirie en centre ville

VOTE : UNANIMITE

Eu égard aux difficultés de circulation et de stationnement rencontrées par les usagers du marché central et afin d'organiser au mieux la rotation des véhicules, la commune a instauré un parc en enclos en lieu et place du parking préexistant afin de réserver un espace de stationnement, de courte et de moyenne durée, aux usagers du marché central pendant ses heures d'ouverture au public (de 9h00 à 13h00).

Corrélativement, la maire instituera un stationnement règlementé de courte durée, limité à une durée maximale d'une demi-heure gratuite, sur tous les emplacements situés aux abords immédiats du marché (la partie de la Rue Pierre Loti comprise entre le giratoire et la rue Henri Mériot, la partie de la rue Font de Cherves comprise entre la rue Henri Mériot et le giratoire, la partie de la rue Henri Mériot comprise entre la rue Font de Cherves et la rue Pierre Loti) , afin d'assurer une rotation suffisante des véhicules tout au long de la matinée de 9h00 à 13h00 pendant la tenue du marché.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un parc de stationnement payant aux abords immédiats du marché central toute l'année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU les plans ci-annexés,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver la création d'un parc de stationnement payant aux abords immédiats du marché central toute l'année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2006

Le Maire,
H. LE GUEUT